



Compte rendu du Petit Déjeuner débat du mardi 07 février 2013

Jérôme Jaffré

Directeur du Centre d'études et de connaissance sur l'opinion publique

&

Philippe Crevel

Secrétaire général du Cercle des épargnants

Réforme de la fiscalité de l'épargne, réforme du système de retraite :

Que souhaitent les Français ?

La Fondation Concorde était très heureuse d'accueillir MM. Jérôme Jaffré et Philippe Crevel. Ces derniers sont venus présenter les résultats de la dernière enquête du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) sur les Français, l'épargne et la retraite qui s'inscrit sur une série d'enquêtes actuelles, et discuter plus généralement de la nécessité et des méthodes d'une réforme de la fiscalité de l'épargne et des systèmes de retraites.

Depuis 2004, le CECOP vise à mieux analyser les besoins des Français et proposer des solutions sur la question de l'épargne et des retraites. Il s'est donc associé au Cercle des Epargnants dont l'expertise est largement reconnue sur le sujet, ainsi qu'à l'Institut CSA, afin de réaliser, depuis 6 années un baromètre qui analyse les attentes des Français mais aussi leur perception sur des thèmes d'actualité.

A ce titre, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a publié en janvier un rapport qui indique que nos régimes de retraites ont des difficultés financières importantes (20 milliards d'euros de déficit à l'horizon de 2020), sans compter la problématique des complémentaires retraites. Le COR, dans son rapport de janvier préconise quelques solutions, qui ont été testées dans le cadre de l'enquête du CECOP et du Cercle des Epargnants.

Les sondages portent également sur la perception des Français vis-à-vis des changements fiscaux relatifs à l'épargne ayant eu lieu en fin d'année 2012.



L'enquête montre que l'opinion publique française est encore largement conservatrice : « les acquis oui, la réforme non ! ». Il convient donc de tenir compte de cet état, et d'adopter une démarche pédagogique, sans quoi aucune réforme politique ne peut aboutir.

Plus précisément, il convient, afin d'établir une réforme, d'identifier le « souhaitable » (ce que les Français veulent), le « nécessaire » (ce qui doit être fait) et « l'acceptable » (ce qui peut être fait). La réforme de 2010 par exemple a été une réussite car elle a su relier deux de ces cases, le « nécessaire » et « l'acceptable ».

I] L'inquiétude sur l'avenir sur sa propre retraite est au plus haut

Les Français sont inquiets (67%) sur l'avenir de leur propre retraite.

Depuis 2010, on observe une dégradation constante de la confiance des Français sur l'avenir de leur retraite. Cette observation se vérifie quelque soit l'âge ou la situation des personnes interrogées. La réforme de 2010 n'a donc pas eu d'effet majeur sur la confiance des Français dans le temps, ce qui est dommageable, car elle a été vécue comme un effort consenti considérable.

II] La crise entraîne une baisse de l'effort individuel d'épargne en vue de la retraite

Le taux d'actifs qui épargnent pour préparer la retraite est en diminution depuis 2010 (de 57% en 2010 à 52% en 2013). Nous sommes dans un système quasiment sans capitalisation, puisque celle-ci représente seulement 3% des revenus des retraités (sauf pour la fonction publique et les indépendants). Ceci s'explique notamment en raison de l'échec de la loi « Thomas » de 1997, d'abord inappliquée puis abrogée en 2002.

Cette diminution porte essentiellement sur ceux qui n'épargnent pas régulièrement, notamment les très bas revenus et les revenus moyens n'ayant pas la capacité d'épargner en permanence.

III] Le financement du système de retraite reste le sujet le plus préoccupant

Parmi les différents problèmes de financements sociaux, les Français jugent que celui du système des retraites est le plus préoccupant à l'heure actuelle, y compris par ceux qui sont confiants dans leur propre retraite.

Les Français sont également plus favorables à l'obtention d'un avantage fiscal immédiat plutôt que d'attendre l'occasion du versement des rentes. Cela laisse donc supposer un certain pessimisme dans la politique fiscale et son instabilité.

IV] Les Français n'ont pas les idées claires sur la réforme des retraites, mais refusent la baisse des pensions ou l'augmentation des cotisations

Les Français n'ont pas de certitudes vis-à-vis du système de retraite qu'ils préféreraient à l'avenir (choix entre le régime actuel, un régime unique par points, ou un régime par points qui tiendrait compte de l'espérance de vie de chaque catégorie socioprofessionnelle).



Une réforme systémique nécessiterait donc une bonne préparation de la population et il est probable que chaque catégorie jugera le système alors proposé selon les coûts et les avantages de son propre système du moment.

Parmi un panel de mesures proposées aux Français, ceux-ci jugent que l'augmentation des cotisations ou surtout la baisse des pensions sont les solutions les moins acceptables.

On obtient en revanche un consensus plus global sur la question du déplacement de l'âge légal à 65 ans, principalement chez les sympathisants de Droite, ou sur des modalités de calcul des pensions pour les sympathisants de Gauche.

Les Français sont toutefois parfois optimistes sur leurs propres conditions et il faut donc se méfier des souhaits relatifs aux systèmes de calcul. En 2010 par exemple, on constatait qu'un grand nombre d'actifs pensaient avoir un métier dit pénible, même lorsque cela n'était pas reconnu comme tel par les textes.

V] Le report de l'âge légal à 65 ans est jugé de plus en plus nécessaire à terme, mais divise socialement

Entre 2011 et 2013, on observe une augmentation de 30 points (60%) des Français jugeant nécessaire le report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans.

Bien que les sympathisants de droite y soit plus favorables que ceux de gauche (76% contre 52%), le véritable clivage observé n'est pas politique, mais bien social. Seuls 39% des ouvriers jugent ce report nécessaire, contre près de 75% des cadres.

VI] En 2013, les Français utilisent davantage leur épargne

En période de crise, on peut observer une augmentation des Français qui utilisent leur épargne (+13pts depuis 2010, soit désormais la moitié des Français), soit en épargnant davantage (+8pts), soit en puisant dans l'épargne pour financer des projets ou bien souvent pour maintenir un certain niveau de vie (+5pts).

Très classiquement, les revenus élevés continuent d'épargner davantage.

VII] Quel placement idéal ? L'immobilier recule mais conserve la faveur des hauts revenus.

En demandant quel est le meilleur placement pour leur épargne, les Français répondent désormais massivement qu'il n'y en a aucun. Cela constitue une augmentation massive (13 points) par rapport à 2012.

Les placements considérés comme les plus fiables restent toutefois le Livret A, l'immobilier, l'assurance-vie ou encore les plans et comptes épargne logement. A ce titre, l'immobilier reste le placement favori pour l'épargne des hauts revenus.



On observe donc globalement beaucoup de perplexité et d'inquiétude alors même les Français souhaiteraient épargner davantage.

VII] L'alignement de la fiscalité de l'épargne sur celle du travail critiqué par tous les bords politiques.

66% des Français interrogés pensent qu'il n'est « pas normal » d'imposer les revenus de l'épargne au même niveau que ceux du travail. Ce consensus s'étend même aux sympathisants de l'extrême-gauche (64%). Les résultats auraient probablement différés avec le terme « capital », car le terme « épargne » évoque davantage le mérite, la finance de l'avenir et de l'économie tout entière.

VII] L'épargne longue, outil privilégié pour la retraite

Les Français considèrent qu'il est préférable de favoriser les épargnes de long terme, en ce que les principales fonctions de l'épargne sont sur le long terme : aide à la famille, retraite,...

En l'absence d'une capitalisation des retraites, des outils comme l'assurance-vie remplacent l'épargne longue en vue de la retraite.

Dans l'optique d'une réforme des retraites, incontournable avant 2020, il sera nécessaire de conjuguer les problématiques de retraite et d'épargne à long terme, sans quoi toute réforme donnera le sentiment de sacrifier une partie de la population et donc de nuire à la cohésion sociale.

Les questions du public :

Question 1 : Y'a-t-il la possibilité de poser des questions techniques à travers ce sondage ? Il serait notamment intéressant d'interroger sur les grands principes de la réforme « Riester » allemande, qui pose un système de retraite par capitalisation (épargne-retraite) soit au niveau de l'entreprise soit au niveau individuel. Il serait également utile de connaître la perception des Français sur le niveau de fiscalité maximale acceptable pour l'épargne.

Réponse 1 : Il serait possible d'interroger sur ces problématiques, mais il faudrait alors les mettre en arbitrage avec d'autres propositions, sans quoi la réponse serait biaisée.

Sur la réforme « Riester », il faut noter que la Cour des comptes dans l'un de ses rapports de 2012 s'était prononcée en faveur d'un élargissement à l'ensemble de la population des avantages fiscaux pour l'épargne retraite sous forme de crédit d'impôt, avantages actuellement centrés sur les catégories supérieures. Or dans un pareil cas, tout le monde est en faveur de l'élargissement mais sur quels financements ?

De plus, il est souvent oublié la question du taux de remplacement (le montant touché à la retraite par rapport au dernier salaire). Les cadres supérieurs et cadres moyens sont aujourd'hui confrontés à des taux de remplacement en baisse (taux actuel d'environ 50%). Les systèmes d'épargne-retraite, mis en place de manière collective ou individuelle, visaient à compenser en partie cette baisse du



taux de remplacement. Il était donc normal de les centrer sur des catégories socioprofessionnelles supérieures (CSP+).

Le Plan d'épargne populaire (PERP), bien qu'il soit fort peu « populaire », en est un exemple, puisqu'il est d'autant plus intéressant qu'un contribuable se situe dans les tranches supérieures.

La question d'aider ou non les CSP+ à épargner pour la retraite est avant tout une question politique.

Le rapport sur l'épargne longue qui va être publié prochainement, indiquera probablement que la France manque d'épargne longue pour financer l'économie et qu'il convient de la favoriser. Or cette épargne touchant principalement les CSP+, on peut donc songer à se concentrer sur ces catégories.

L'adaptation du système « Riester » à la France poserait des problèmes d'organisation générale de notre système de retraite.

Question 2 : Dirigeant d'une société qui accompagne les salariés dans leur choix de retraite, l'auditeur constate un véritable décalage entre la réalité du terrain et les idées sur le sujet.

On observe par exemple un décalage de 30% environ entre ce qui est attendu par le salarié et la réalité du montant de sa retraite.

De plus, 40% des plus de 45 ans interrogés signalent qu'ils souhaitent partir avec une retraite progressive et 30% veulent effectuer un cumul emploi-retraite.

La retraite progressive est un bel outil, mis en place au début des années 2000, qui concerne environ 700 départs chaque année, pour 750.000 départs à la retraite. On compte 300.000 cumuls emploi-retraite recensés, bien loin du souhait exprimé précédemment.

Les formes alternatives motivent donc grandement la plupart des intéressés mais représentent encore peu de personnes.

Enfin, les Français ont un taux d'épargne des plus importants au monde. Ils épargnent donc beaucoup jusqu'à 60 ans, mais davantage encore ensuite (le taux d'épargne est de 25% à 70ans et passe à 30% à 80ans). Le taux d'épargne des ouvriers en revanche est bien plus bas (moins de 15%).

Comment expliquez-vous ce décalage entre la perception et la réalité ?

Réponse 2 : Il est un enjeu démocratique que d'informer les Français sur le sujet des retraites. Or lors de la campagne présidentielle, la thématique était l'une des grandes absentes car aucun des candidats n'avait intérêt à l'aborder.

L'aspiration des Français à partir tôt en retraite est symptomatique de leur mauvaise relation au travail. Or sur ce dernier sujet, les études internationales montrent que la France affiche de mauvais résultats, il faut donc penser cette question. Il est par exemple caractéristique en France de vouloir se débarrasser des salariés de plus de 50 ans, ce qui ne peut contribuer à une volonté de prolonger la durée de travail.

Sur le taux d'épargne, s'il est vrai que celui-ci est aujourd'hui élevé parmi les CSP+ ou parmi les retraités, les chiffres indiquent toutefois que l'on commence à désépargner au-delà de 75 ans, en raison de l'organisation de la succession mais aussi en raison des questions de dépendance. On



observe toutefois une évolution depuis 3 années. Pour la première fois en 2013, on a constaté une décollecte de l'assurance vie, essentiellement par des personnes de plus de 60 ans qui souhaitent financer un projet ou soutenir leur niveau de consommation.

Les personnes âgées ne sont donc plus à l'abri de besoins financiers et puisent dans l'épargne un peu plus tôt qu'auparavant.

De même, pour la première fois depuis 30 ans, le taux de pauvreté a augmenté chez les retraités, conséquence directe des modifications des calculs opérés depuis 1993.

Il a été indiqué que la France avait les meilleures retraites en termes de revenu. Les classements de l'OCDE sont toutefois moins optimistes. Nos taux de remplacement sont moyens, mais la France a une particularité : plus de 80% des revenus sont issus de la retraite obligatoire publique, contre une moyenne de 70% pour l'OCDE. Cette différence s'explique par l'absence de fonds de pension en France.

Sur la retraite progressive, celle-ci reste marginale mais il s'agit d'une voie qu'il faudrait développer.

Quant au cumul emploi-retraite, bien qu'il fonctionne mieux, celui-ci continue d'être très ciblé sur les cadres et les indépendants qui poursuivent une activité souvent à temps partiel.

Question 3 : Faut-il attendre d'aller dans le mur pour harmoniser la situation du public et du privé ?

Réponse 3 : Cette question a été une véritable impasse en 2010. Il fallait en effet trouver 13 milliards d'euros sur le régime public pour 2017 afin que la réforme 2010 soit équilibrée, sachant que cette réforme tablait sur des hypothèses de croissance ou de gain de la masse salariale bien supérieures à la réalité. Le déficit réel est estimé à 30 milliards d'euros pour 2017.

Comment amener une harmonisation entre ces deux régimes, ayant des logiques différentes ? A travers une réforme systémique, comme par exemple « une réforme à la suédoise » qui donnerait à chacun un « compte-retraite » fictif auquel on appliquerait un régime par points.

Un telle réforme, qui changerait les méthodes de calcul, ne résoudrait toutefois pas pleinement l'équilibre du régime de retraite mais permettrait simplement de l'ajuster plus finement.

De plus, une pareille réforme nécessiterait de s'opposer à la fonction publique. Aucun gouvernement n'a jusqu'à présent réussi à imposer une refonte des régimes de retraite publique ou, si cela a été réalisé comme en 2007, le résultat obtenu à travers les contreparties est potentiellement plus coûteux qu'auparavant.

Question 4 : La distinction utilisée dans le sondage de Gauche/Droite est-elle encore pertinente alors que les Français ne se reconnaissent plus dans cette distinction ?

Réponse 4 : La question posée relativement aux courants politiques est « Quel est le parti dont vous vous sentez le plus proche ou le moins éloigné ? ». Or seuls 20% des interrogés ne se sentent proches d'aucun parti.



Question 5 : Pourquoi ne retrouve-t-on pas de fonds de pension en France ?

Réponse 5 : Il est dangereux en France de parler de « fonds de pension » en ce que le terme renvoie dans l’imaginaire collectif à l’univers spéculatif, bien que cela ne soit pas le cas en pratique.

L’absence de fonds de pension a des conséquences sur le financement des entreprises. Tandis que le financement des entreprises est réalisé à près de 80% par le marché au Royaume-Uni, ce taux n’est qu’à 20% en France, voire inexistant pour les TPE/PME françaises. L’assurance-vie, qui joue le même rôle que les fonds de pension, sert surtout en France à financer les dettes souveraines à travers le « fonds euro ».

Les fonds de pension, déjà présents dans le programme de droite en 1986, n’ont pas été mis en place en 1993 en raison de la peur politique d’une pression populaire. Or les sondages ne confirment pas cette analyse.

De plus, l’épargne-retraite n’est jamais pensée globalement et est essentiellement régie par des propositions de loi ou des amendements parlementaires, qui souffrent souvent d’un différentiel dans leur qualité intrinsèque de rédaction par rapport aux projets de loi. Seules certaines mesures se sont révélées bien élaborées, comme les contrats « Madelin ».

On observe, de plus, un refus populaire de financer la complémentaire retraite par capitalisation, alors même que l’OCDE et la BCE le demande.

Question 6 : Sur la question de l’alignement de la taxation de l’épargne et du travail, on peut légitimement présumer que la réponse se distinguerait si l’on avait préféré le terme « capital » à « épargne ». Par ailleurs, les Français proches des idées de « l’extrême-gauche » n’entendent-ils pas, en affirmant ne pas souhaiter l’alignement des taxations, que celle sur l’épargne soit justement renforcée ? Enfin, un Gouvernement peut-il mettre en place une réforme lorsque l’opinion publique n’en veut pas ?

Réponse 6 : Les résultats auraient en effet différé si la question posée avait été formulée avec le mot « capital » et peut être plus encore avec « le grand capital ». Le terme « épargne » en revanche n’évoque pas le même univers idéologique et fait consensus. Il n’y a donc pas d’ambiguïté pour les sympathisants « d’extrême-gauche » sur cet aspect.

Le Gouvernement n’est pas forcément à la remorque de l’opinion. Toutefois le sujet des retraites est fondamental en ce qu’il touche directement les citoyens dans leurs intérêts vitaux. Il est donc nécessaire d’opérer une pédagogie de fond, y compris afin de préparer une éventuelle alternance politique.

Le risque d’un discours libéral est de perdre rapidement l’adhésion d’une partie de la population. La perception des « acquis » n’est en effet pas l’apanage de la gauche, mais aussi celui de la droite.

La Gauche craint de mécontenter sa base la plus à gauche, tandis que la Droite au pouvoir est effrayée d’affronter la rue et de briser la cohésion sociale, d’où sa difficulté à mettre en œuvre des grandes réformes.



Pour cette dernière, la réforme des régimes spéciaux était apparue comme une grande victoire politique, bien qu'économiquement elle fût potentiellement plus coûteuse qu'un statu quo.